

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 18/09/2024



ID : 066-216602136-20240917-DELIB202422-DE

2024/424

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



Ville de
Toulouges.
pari & treva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/09/22

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 9/09/2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Rudy KLEIN, Michel PLAZA, Patrick LANNES
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	Absents excusés ayant donné procuration : Christine MALET procuration à Laurent LOPEZ, Pascale MICHEL procuration à Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL procuration à Nicolas BARTHE, Sandrine RABASSE procuration à Eric BOSQUE, Franck DE LA LLAVE procuration à Rudy KLEIN, Bernard PAGES procuration à Michel PLAZE, Isabelle OSTERSTOCK procuration à Eric GARAVINI, Fabrice SCHORDING procuration à Patrice PASTOU
Présents : 15	Absents excusés : Florian GUZDEK
Votants : 23	Absents : Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Fabien BATLLE Secrétaire de séance : Thierry SEGARRA

OPÉRATION DE RESTAURATION DES FAÇADES DU CENTRE ANCIEN Approbation de la convention entre le chargé de l'opération et la Commune

Eric GARAVINI explique que la Commune poursuit depuis plusieurs années un programme de remise en valeur du patrimoine privé, portant en particulier sur la mise en valeur des façades du centre ancien.

Monsieur Frédéric FEREY, Maître d'Oeuvre, est chargé du suivi et de l'animation de cette opération qui vise à favoriser la qualité de vie, conforter l'activité économique (artisanat), offrir une image positive en favorisant la restauration d'un patrimoine de qualité au cœur de la ville et en particulier de faciliter la réalisation de travaux adaptés à l'habitat ancien.

La convention entre la Commune et Monsieur Frédéric FEREY étant arrivée à échéance, Eric GARAVINI propose à l'assemblée d'en approuver une nouvelle. Cette convention est consentie pour une durée de trois ans à compter de sa signature, et Monsieur Frédéric FEREY sera rémunéré à hauteur de 550,00 € H.T par dossier.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'approuver la convention " Opération de restauration des façades du Centre Ancien", pour une durée de trois ans, à compter de sa signature.

DECIDE de retenir Frédéric FEREY, comme chargé du suivi et de l'animation de cette opération.

2024/425

NB

DIT que les crédits sont prévus au budget.

AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes pièces annexes s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 19/09/2024.....

Fait à Toulouges, le 17 septembre 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 19/09/2024